

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 21 DECEMBRE 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	22

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-
Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes
RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-
THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-
Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

OBJET

N° 2023-12-19

**LEXY, ville ambassadrice
du don d'organes**

Excusés :

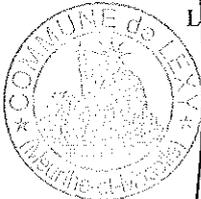
Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme
RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme FONDEUR

Absents : Mme RUETTE-TYDEK – M.SULLI

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 22 décembre 2023
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 13 décembre 2023.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire chargé du dossier expose l'objectif de devenir
Ville Ambassadrice du don d'organes.

Devenir Ville Ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un
mouvement solidaire national qui permet de sauver des milliers de
vies chaque année. Pour atteindre ces objectifs, la Commune de
LEXY propose de devenir « Ville ambassadrice du don d'organes »
avec le soutien du Collectif Greffes+. Il s'agit d'installer sur ses
principaux axes de circulation des panneaux « Ville ambassadrice
du don d'organes ».

Pour concrétiser ce partenariat, il est nécessaire d'adhérer à la
charte « Ville Ambassadrice du don

d'organes » avec le collectif Greffes+.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la signature de la charte « Ville Ambassadrice du
don d'organes » entre la commune et le collectif Greffes+.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com